

FORMULAIRE DE PARRAINAGE PROTECTerritorial

PARRAIN

FILLEUL

Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Tél :	E-mail :
Employeur :	

1

**POUR LE PARRAIN
UN CHEQUE CADEAU
DE 40€**

2

**POUR LE FILLEUL
CADEAU AU CHOIX ⁽¹⁾**

Ce formulaire doit obligatoirement être joint par le filleul à son dossier d'adhésion pour permettre au parrain de bénéficier du chèque cadeau.

(1) Le filleul, s'il adhère au contrat PROTECTerritorial auprès de TERRITORIA Mutuelle entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022 et répond aux conditions d'éligibilité à l'offre, bénéficie au choix de l'un des cadeaux de bienvenue suivant :
3 mois de cotisations gratuites sur la garantie PROTECTerritorial :
1 mois gratuit appliqué au mois de décembre de chaque année des trois premières années d'adhésion,
OU Tablette tactile : Samsung Tab A (2019) - Wifi - 32 Go - 8" (valeur 179€),
OU Écouteurs Bluetooth : JBL ReflectFlow avec boîtier de charge (valeur 179€). Le choix se réalise au moment de l'adhésion du filleul, l'adhérent doit cocher le cadeau retenu sur le bulletin d'adhésion. Voir règlement de l'offre de bienvenue.

REGLEMENT PARRAINAGE TERRITORIA MUTUELLE

Article 1 - Objet de l'opération « Offre Parrainage »

TERRITORIA mutuelle, organise une opération appelée « Offre Parrainage ». Tout adhérent d'une garantie santé ou bien d'une garantie prévoyance souscrite auprès de TERRITORIA mutuelle, le « Parrain », peut dans le cadre de cette opération, parrainer au moins un nouvel adhérent, le « Filleul », à l'occasion de la souscription par ce dernier au contrat complémentaire santé à titre individuel.

Article 2 - Définition du « Parrain »

Tout adhérent d'un contrat santé TERRITORIA mutuelle ou bien d'un contrat prévoyance, non radié et à jour de ses cotisations, peut participer à l'opération et parrainer au moins un nouvel adhérent. Le personnel salarié de TERRITORIA mutuelle, ainsi que sa famille, ne peuvent participer à cette opération. Les adhésions parrainées devront être validées par TERRITORIA mutuelle pour ouvrir droit aux conditions de l'article 5 du présent règlement. TERRITORIA mutuelle se réserve la possibilité de refuser tout parrainage qui lui semblerait litigieux.

Article 3 - Définition du « Filleul »

Toute personne en capacité juridique de souscrire une complémentaire santé pendant la durée de l'opération, est appelée « Filleul », sous réserve de répondre aux critères d'adhésion de l'article 8 des statuts. Les adhésions parrainées devront être validées par TERRITORIA mutuelle pour ouvrir droit aux conditions de l'article 5 du présent règlement. TERRITORIA mutuelle se réserve la possibilité de refuser tout parrainage qui lui semblerait litigieux.

Article 4 - Durée de l'opération « Offre Parrainage »

L'opération « Offre Parrainage » commence le 01/01/2021 et se termine le 01/01/2022 inclus à minuit. Elle concerne les adhésions parrainées pour lesquelles la date d'adhésion du filleul prend effet sur la période comprise entre le 01/01/2021 et le 01/01/2022 inclus. Pendant toute la durée de l'opération, des dépliants de l'offre sont disponibles auprès de TERRITORIA mutuelle sur simple demande.

Article 5 - Offre de bienvenue au titre du parrainage

Chaque adhésion d'un « Filleul » entraîne l'octroi d'un chèque cadeau de 40 euros au bénéfice du « Parrain ».

En contrepartie, le filleul répondant aux conditions d'éligibilité à l'offre, bénéficie au choix de l'un des cadeaux de bienvenue suivant :

- 3 mois de cotisations gratuites sur la garantie PROTECTerritorial : 1 mois gratuit appliqué au mois de décembre de chaque année des trois premières années d'adhésion,

OU

- Tablette tactile : Samsung Tab A (2019) – Wifi - 32 Go - 8" (valeur 179€),

OU

- Écouteurs Bluetooth : JBL ReflectFlow avec boîtier de charge (valeur 179€).

Le choix se réalise au moment de l'adhésion, l'adhérent doit cocher sur le bulletin d'adhésion la case correspondant au cadeau retenu.

En l'absence de choix ou en cas de multi-choix, l'adhérent bénéficiera par défaut des 3 mois de cotisations gratuites.

Voir règlement de l'offre de bienvenue pour plus de détails.

L'offre n'est pas cumulable avec tous autres types d'opérations commerciales en cours sur la période. La remise du chèque cadeau au parrain interviendra au cours du mois suivant la date d'effet du contrat du filleul.

Article 6 - Formalités à accomplir par le « Parrain »

Le « Parrain » renseigne le bulletin de parrainage et le dépose auprès de TERRITORIA mutuelle ou l'expédie par courrier : TERRITORIA mutuelle – CS 76016 -79185 CHAURAY cedex.

A réception, un conseiller en protection sociale de TERRITORIA mutuelle prendra contact avec le ou les « Filleul(s) » mentionné(s) sur le bulletin. Le « Parrain » peut, s'il le souhaite, remettre le bulletin de parrainage à ses « Filleul(s) » afin que ceux-ci contactent directement TERRITORIA mutuelle.

Article 7 - Formalités à accomplir par le « filleul »

Le « filleul » renseigne le formulaire de parrainage et le joint à son dossier d'adhésion retourné à TERRITORIA mutuelle – CS 76016 -79185 CHAURAY CEDEX.

Article 8- Validité du règlement

Pendant toute la durée de l'opération, TERRITORIA mutuelle se réserve le droit, si les circonstances le justifient, de modifier ou d'annuler les dispositions du présent règlement à la condition d'en informer immédiatement les adhérents.

Article 9- Informatique et Libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à réaliser une étude personnalisée santé. Conformément à la loi « informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les parrains et les filleuls disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernant, droit qu'ils peuvent exercer en s'adressant à Monsieur le Directeur général de TERRITORIA mutuelle – TERRITORIA mutuelle – CS 76016 -79185 CHAURAY cedex. En tout état de cause, ces informations ne seront pas cédées, et seront ni exploitées à d'autres fins que celles définies au présent règlement.